

DECRET N°2009-108 DU 07 AVRIL 2009

portant nomination du Colonel Théophile
KEITCHION en qualité de Directeur des
Ecoles et des Sports.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 mars 2009 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Le Colonel Théophile KEITCHION est nommé Directeur des Ecoles et des Sports au Ministère chargé de la Défense nationale.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 avril 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



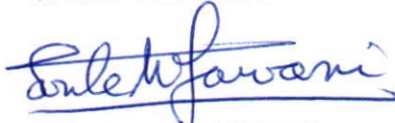
Dr Boni Y A Y I

Le Ministre d'Etat Chargé de la
Défense Nationale,



Issifou KOGUI N'DOULO

Le Ministre de l'Economie
et des Finances



Soulé Mana LAWANI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MECDN 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES
28 SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-
CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 01 JO1.